



Politique de régulation des populations de goélands- bilan 2013

Les interventions sur des sites de nidification, suite à repérage depuis les observations du service et l'historique de la base de données, ou après signalement par les syndics ou propriétaires, sont arrêtées à la date du présent rapport à 81 ; la période couverte correspond à celle où les pontes s'effectuent, soit désormais de début mai jusqu'à début juillet.

L'augmentation du nombre d'appels téléphoniques sur ce sujet en Mairie est estimée à 15%.

Le fait marquant est une nuisance sonore plus forte qu'auparavant car les oiseaux semblent avoir mémorisé la pression que nous exerçons sur eux depuis quelques années : ils sont plus défensifs, et réagissent davantage lors des interventions humaines quelle qu'elles soient.

Pour cette même raison, la tendance est confirmée de 2 pontes décalées (au lieu d'une seule précédemment), de même que celle du déplacement des oiseaux : ceux-ci en effet occupent plus de sites qu'auparavant (phénomène de dispersion) ; ces sites sont constitués par un plus grand nombre de maisons individuelles au « détriment » des immeubles.

Les conséquences de cette évolution sont multiples :

- l'accès aux maisons individuelles ainsi que la programmation de l'intervention sont souvent malaisés (absence du propriétaire) en raison du grand nombre de résidences secondaires ; dans les immeubles, il y a toujours quelqu'une de disponible assez facilement et rapidement. Au surplus, les résidents secondaires ne découvrent souvent les nids que tardivement.

- Par ailleurs, les interventions sur les toitures en pente des villas sont plus délicates techniquement : il est dès lors nécessaire de doubler l'équipe en sus du chauffeur du camion nacelle; l'agent qui intervient en toiture doit en effet être assuré par une corde qui constitue un rappel, et qui est sous le contrôle d'un autre agent demeuré dans la nacelle, elle-même en surplomb constant.
- Enfin, cette organisation pose aussi le problème de la disponibilité du camion nacelle par ailleurs très sollicité à cette période de l'année.

Actions et/ou évolutions matériels proposées

- Les moyens actuels permettent de continuer à intervenir sur les immeubles ; cependant, nous pourrions en termes de conseil, aider les syndicats à devenir plus autonomes, leur souhait étant de se doter d'appareils éloignant ces oiseaux (ultrasons etc.)
- Intervenir sur les maisons individuelles supposerait d'augmenter la disponibilité du camion nacelle, de rajouter un agent à l'équipe, et d'acquérir un matériel simple de montagne.
- Il convient assez rapidement de solliciter l'avis de l'autorité chargée des politiques de régulation de cette espèce pour connaître l'évolution de cette politique (maintien, infléchissement, abandon).
- Le recours aux services de la Ville pour récupérer et transporter les jeunes tombés du nid vers les centres ou cliniques vétérinaires agréés est en constante augmentation: il importe de valider ou non ce service, et de l'intégrer ou non au tableau de bord de l'activité.
- Enfin, une demande de rétablissement de l'autorisation d'effarouchement par fusil laser a été faite fin août auprès du Ministère concerné ; il conviendra de suivre ce dossier et de ré intervenir en tant que de besoin.

Le chargé de mission

F.LOPIS